



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Port-de-Bouc, du 17 février 2016 au 18 mars 2016 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Le projet de modification n°1 du PLU a pour objet de :

- remplacer les mentions de surface hors œuvre brute (SHOB) et surface hors œuvre nette (SHON) par la mention de surface de plancher, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2010-1539 du 16 novembre 2011 et son décret d'application n°2011-2054 du 29 septembre 2011.
- mettre en œuvre les dispositions réglementaires favorisant la diversité de l'habitat.
- modifier la zone AU de la Méridole en zone UC.

Monsieur Guy SANTAMARIA, Directeur général des services de Berre l'Etang, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Marseille et Madame Monique GIFFARD, Chargée de mission auprès du Comité Technique Radiophonique de la Région PACA, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège en mairie de Port de Bouc, pendant la durée de l'enquête, du 17 février 2016 au 18 mars 2016 inclus :

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,,
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- à l'exception des samedis et dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Port de Bouc (adresse : Cours Landrison, 13110 Port de Bouc).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Port de Bouc dès la publication du présent arrêté. *Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.portdebouc.fr](http://www.portdebouc.fr)*

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Port de Bouc pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 17 février 2016 de 8h30 à 12h00,
- le mardi 23 février 2016 de 8h30 à 12h00,
- le mercredi 2 mars 2016 de 8h30 à 12h00,
- le vendredi 11 mars 2016 de 13h30 à 17h30,
- le vendredi 18 mars 2016 de 13h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Port de Bouc et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. *Il sera également publié sur le site Internet [www.portdebouc.fr](http://www.portdebouc.fr)*

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Port de Bouc.

Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI  
Maire de Port de Bouc